


3.00 crédits	25.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Clesse Grégory ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Suivre parallèlement les cours de didactique de langues anciennes et de didactique générale.
Thèmes abordés	<p>Le stage de 25 heures est réparti en trois entités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Stages d'observation et d'analyse des pratiques didactique (5 h) : incitent l'étudiant à se projeter dans la prise en charge de la classe en rencontrant ses futurs élèves et le maître de stage. 2. Stages d'enseignement (20 h) : permettent au futur enseignant d'expérimenter les différents points abordés dans les cours théoriques sous la guidance de maîtres de stage agréés par l'UCL. 3. Présentation de leçons publiques.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Au terme des stages, l'étudiant aura prouvé sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir, planifier et dispenser des cours en langue latine dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur ; - à s'adapter à différentes situations professionnelles dans des environnements scolaires diversifiés en interagissant avec des maîtres de stages.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation des prestations effectuées durant les stages est réalisée par les maîtres de stage suivant les critères présentés dans la grille d'observation des stages. L'étudiant-e qui enseigne déjà pourra être dispensé-e d'une partie de son stage d'enseignement, moyennant concertation et accord préalable obtenu auprès du directeur de stage.
Méthodes d'enseignement	/
Contenu	L'étudiant-e choisit ses maîtres de stage (au moins trois, dans trois écoles différentes) dans la liste des maîtres de stage agréés par l'UCL. Il-Elle convient avec eux-elles des modalités du stage d'observation et des leçons actives. L'étudiant-e peut moduler son stage suivant ses intérêts personnels tout en veillant à répartir ses leçons de manière équilibrée entre les trois degrés de l'enseignement secondaire.
Bibliographie	/
Autres infos	En vertu de l'article 76 alinéa 3 du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités, les leçons publiques ne seront plus organisées à la session de septembre.
Faculté ou entité en charge:	EHAC

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (langues et lettres anciennes et modernes)	LAFR2A	3		
Master [120] en langues et lettres anciennes et modernes	LAFR2M	3		